

Position de France Bénévolat sur « Le Service Civil Volontaire ».

France Bénévolat a écouté et analysé avec beaucoup d'attention la proposition du Président de la République de créer un « Service Civil Volontaire » pour 50 000 jeunes en difficulté des quartiers dits difficiles, « associant accompagnement et formation ». Les médias ont indiqué, par ailleurs, que ces 50 000 places devaient être largement mobilisées dans des dispositifs existants :

- le programme "défense 2ème chance" lancé en septembre 2005 : dispositif d'insertion sociale et professionnelle,
- les « cadets de la République », lancés en 2004 avec les cadets de la police: formation visant à faciliter l'accès aux métiers de la Police, Gendarmerie...,
- les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), du Plan de Cohésion Sociale mis en oeuvre en 2005.

Pour au moins ces trois modalités de mise en œuvre du « Service Civil Volontaire » (SCV), les jeunes ne seront pas des « volontaires », au sens juridique d'un contrat de volontariat. Donc, dans ces trois cas, il s'agit de renforcer des dispositifs d'insertion. France Bénévolat n'a aucune légitimité à porter un jugement sur ces dispositifs ou à les accompagner, puisque que leur problématique ne relève pas de ses missions.

Pour ce qui concerne le portage du SCV par les associations, il semblerait que le Gouvernement souhaite qu'il transite par des contrats de volontariat. Dans ce cas, le Réseau France Bénévolat se mobilisera avec toute l'énergie qui convient, car nous souhaitons que se développe de façon significative, en France, le volontariat, **dans un « espace social » nouveau à créer entre le salariat et le bénévolat.**

Toutefois :

- nous regrettons la confusion des termes, qui risque de rendre encore un plus flou le concept de « volontariat », qui doit garder sa spécificité propre ;
- nous souhaitons que le projet de loi sur le « volontariat associatif » soit très rapidement voté et que ce nouveau statut soit immédiatement applicable, pour à la fois assurer une sécurisation juridique aux associations et permettre un véritable développement de cette notion, à l'instar de ce qui se passe dans de nombreux pays étrangers, dans une parfaite complémentarité avec le bénévolat associatif ;
- **nous rappelons que le volontariat ne doit pas être réservé aux jeunes, encore moins aux jeunes en difficulté ; le volontariat doit se situer dans une démarche de mixité sociale et de solidarité inter générationnelle, pour recréer de l'éducation à la citoyenneté et du lien social, dans un contexte de renouvellement du pacte républicain, où chacun a des droits et des devoirs.**

France Bénévolat se mobilisera sans compter auprès des associations qui se positionneront dans cette problématique et cette éthique. Un partenariat confiant a déjà été institué entre France Bénévolat et Unis Cités depuis 12 mois. Nous nous en félicitons mutuellement et la coopération au quotidien entre les deux réseaux associatifs va se trouver considérablement renforcée, si la proposition d'Unis Cités d'accueillir 3000 jeunes volontaires, dans une approche absolue de mixité sociale, est acceptée.

Le Réseau France Bénévolat est au Service des autres associations, des Pouvoirs Publics et des Collectivités Territoriales, dans le même esprit et la même éthique.

Paris, le 19 novembre 2005.